

28. Nous réaffirmons notre volonté d'améliorer la coopération internationale entre les autorités policières et les organismes chargés de la réglementation du secteur financier dans les cas de délits financiers graves et de violations des règlements. Nous demandons à nos experts de faire rapport et de présenter des recommandations à ce sujet lors du prochain sommet.

29. Le blanchiment d'argent menace constamment nos valeurs démocratiques et l'intégrité financière de tous nos pays. Le Groupe d'action financière internationale (GAFI) dirige la campagne internationale de lutte contre le blanchiment d'argent, et nous croyons qu'il devrait poursuivre son important travail. Le principal défi est de diffuser dans toutes les régions du globe le message anti-blanchiment. Le GAFI devrait songer à inclure dans ses rangs un groupe choisi de pays non membres qui acceptent d'appliquer ses quarante recommandations et qui pourraient jouer un rôle important dans leurs régions respectives. Le GAFI devrait rechercher une plus grande coopération avec les organisations régionales, l'appui des institutions financières internationales et la coopération de l'industrie internationale des services financiers. Nous demandons instamment au GAFI de voir, au cours de l'année qui vient, comment faire progresser son travail essentiel, et nous espérons recevoir ses conclusions lorsque nous nous rencontrerons au sommet de l'an prochain et envisagerons de renouveler son mandat pour une autre période de cinq ans.

Appui à la croissance du commerce et de l'investissement mondiaux

30. Le commerce et l'investissement sont essentiels à la prospérité, à la croissance économique durable et à la création d'emplois. Nous accordons une haute priorité à la mise en œuvre complète et efficace des accords de l'Uruguay Round, afin de soutenir les objectifs de libéralisation accrue du commerce pour que se propagent les avantages de la mondialisation. Celle-ci ne sera durable que si chacun peut bénéficier des gains économiques qu'elle entraîne. Nous nous réjouissons de la tenue de la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Singapour, en décembre, ainsi que des accords commerciaux d'une valeur de 1 billion de dollars conclus plus tôt cette année dans le domaine des produits des technologies de l'information et des services de télécommunication; nous espérons qu'ils prendront de l'ampleur. Nous croyons qu'il serait avantageux pour tous les pays membres de l'OMC de conclure, avant la fin de la présente année, une entente sur les services financiers au regard de laquelle s'appliquerait pleinement le principe de la nation la plus favorisée et qui comporterait, de la part d'un plus grand nombre de pays, des engagements nettement plus fermes en matière d'accès aux marchés et de traitement national. Nous négocierons de manière constructive pour parvenir à ce résultat, et nous engageons nos partenaires à se joindre à nous dans cet effort. De même, nous espérons voir aboutir en 1998 les négociations de l'OCDE sur l'accord multilatéral relatif aux investissements.

31. Nous réaffirmons la primauté d'un système commercial ouvert et multilatéral reposant sur l'OMC. Le cinquantième anniversaire du GATT l'an prochain sera l'occasion de réfléchir à ce que nous avons accompli, et de penser à l'avenir. Nous appuyons le programme de travail et l'échéancier de libéralisation du commerce, prévus dans les accords de l'Uruguay Round, que les ministres du commerce ont développés à Singapour. Nous voulons recueillir l'appui le plus large possible pour ce processus. Nous avons accepté d'étudier d'autres initiatives d'ouverture des marchés en tenant compte de l'évolution de l'économie mondiale, de l'adhésion accrue au système multilatéral et des obstacles traditionnels majeurs au commerce qui n'ont pas encore été abolis. Tout en rejetant le recours aux normes du travail à des fins protectionnistes, nous renouvelons notre engagement à respecter les normes essentielles du travail reconnues à l'échelle mondiale.

32. Nous jugeons hautement prioritaire l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC, à condition qu'ils s'engagent à respecter les règles de l'OMC et à accorder un accès aux marchés qui ait un véritable effet commercial. Conformément aux ententes de Singapour, nous appuyons aussi l'intégration accrue des pays les moins développés au système commercial, grâce à un plan